

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24_02_10-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

<i>Présents</i>	25
<i>Pouvoirs</i>	8

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
**TARIFS DU CENTRE
DE LOISIRS - GRILLE
TARIFAIRE –
ACTUALISATION A
COMPTER DU 1^{ER}
AVRIL 2024**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF des Bouches du Rhône et conformément à son article 2.2 relatif aux engagements du gestionnaire quant à l'accessibilité au regard du public, il est demandé à la collectivité de modifier la grille tarifaire des accueils de loisirs en supprimant les tarifs appliqués aux familles ne résidant pas sur la commune.

En cas d'accueil au maximum de la capacité des accueils de loisirs, la priorité sera donnée aux familles boucaines.

Pour rappel, le coût d'une journée au centre de loisirs s'élève à 48,5 €, le coût d'une journée à l'Espace Jeunes à 32,7 €, le coût de la matinée avec repas à 29 € et celui de l'après-midi à 23,4 €.

Il est à préciser que la part de la commune est atténuée grâce au versement par la CAF de la participation financière (PSO et Bonus Territoire) à hauteur de 19 %.

- Tarifs du mercredi au centre de loisirs :

Tranches de revenus	Tarif journée – part famille	Part Commune	Tarif matin et repas – part famille	Part Commune	Tarif après-midi – part famille	Part Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	6,00€	23.00€	3,00€	20.40€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	8,00€	21.00€	4,50€	18.90€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	9,00€	20.00€	6,00€	17.40€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	10,00€	19.00€	6,50€	16.90€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	11,00€	18.00€	7,00€	16.40€
QF>1500€	15.00€	33.50€	12,00€	17.00€	9,00€	14.40€

- Tarifs vacances centre de loisirs et espace jeunes :

Tranches de revenus	Tarif journée vacances centre de loisirs – participation famille	Participation Commune	Tarif journée vacances Espace Jeunes – participation famille	Participation Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	3.80€	28.90€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	4.90€	27.80€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	6.50€	26.20€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	8.70€	24.00€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	9.20€	23.50€
QF>1500€	15.00€	33.50€	9.80€	22.90€

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l’avis favorable de la commission enseignement du 26 mars 2024,

Où l’exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l’Unanimité,

APPROUVE les tarifs appliqués et la participation des familles pour le mercredi, les vacances au centre de loisirs et l’espace jeunes selon la grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} avril 2024 :

- Tarifs du mercredi au centre de loisirs :

Tranches de revenus	Tarif journée – part famille	Part Commune	Tarif matin et repas – part famille	Part Commune	Tarif après-midi – part famille	Part Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	6,00€	23.00€	3,00€	20.40€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	8,00€	21.00€	4,50€	18.90€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	9,00€	20.00€	6,00€	17.40€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	10,00€	19.00€	6,50€	16.90€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	11,00€	18.00€	7,00€	16.40€
QF>1500€	15.00€	33.50€	12,00€	17.00€	9,00€	14.40€

• Tarifs vacances centre de loisirs

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20240415-24_02_10-DE



Tranches de revenus	Tarif journée vacances centre de loisirs – participation famille	Participation Commune	Parti journée vacances Espace Jeunes – participation famille	Participation Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	3.80€	28.90€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	4.90€	27.80€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	6.50€	26.20€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	8.70€	24.00€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	9.20€	23.50€
QF>1500€	15.00€	33.50€	9.80€	22.90€

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 013-211300157-20240415-24_02_10-DE